

## **Affectation TDENS 2006**

### **1. Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura – Programmes 2005 et 2006**

La Communauté de Communes du Pays de Gex, gestionnaire de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura (11 000 ha, l'une des réserves les plus vastes de France), a sollicité le Département pour une aide financière en faveur des actions de gestion et de communication pour les années 2005 et 2006 (le Département lui apporte un soutien financier depuis sa création, c'est-à-dire depuis 1993).

Les autres partenaires financiers sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Pays de Gex.

**Pour l'année 2005**, le Conseil Général de l'Ain a attribué des financements relativement à 5 opérations :

- installation de signalétique,
- pose et suivi de nichoirs à Chiroptères,
- repositionnement des buses hydrauliques sur la Valserine,
- organisation d'un chantier nature,
- opération de communication (carte de la Réserve).

**Pour l'année 2006**, le Conseil Général de l'Ain a attribué des financements relativement à 3 types d'actions :

- la réalisation d'un plan de gestion : cartographie de végétation, inventaires faunistiques (insectes, amphibiens et reptiles), carte géologique de la Haute-Chaîne,
- la mise en place d'actions de gestion : travaux sylvicoles, stabilisation de sentiers, débroussaillage, chantier jeune 2006,
- des actions d'information et de sensibilisation : signalétique, expositions.

### **2. Société d'Economie Montagnarde de l'Ain**

Dans le cadre du Plan Local de Gestion de l'Espace (P.L.G.E.) mis en œuvre par la Communauté de Communes de l'Albarine, un plan pastoral 2005-2009 a été établi.

La Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (S.E.M.A.) est chargée des diagnostics pastoraux sur les communes d'Argis, de Tenay et d'Hostiaz.

Ces diagnostics pastoraux ont 3 objectifs :

- déterminer des espaces à vocation pastorale à valoriser,
- permettre la réouverture d'espaces à enjeux agricole, paysager et environnemental ainsi que leur reprise par l'agriculture,
- accompagner les travaux de remise en état, d'entretien et d'amélioration des espaces à vocation pastorale gérés collectivement.

Vu l'importance des enjeux liés à ces espaces, le Conseil Général a décidé de contribuer financièrement à l'élaboration, par la SEMA, de ces diagnostics.

### **3. Grotte de Corveissiat**

Le site de la grotte de Corveissiat a été classé le 8 juin 1909, en raison de son intérêt géologique et faunistique (refuge à chauve-souris) de tout premier ordre.

En plus de son indéniable valeur scientifique, la grotte présente un fort intérêt sportif, naturaliste et pédagogique pour les spéléologues et le public.

Une convention de gestion a été signée le 30 mai 2000 entre la commune de Corveissiat (propriétaire du lieu), la Fédération Française de Spéléologie et la Réserve Naturelle de Hautecourt

afin de concilier son intérêt spéléologique, scientifique et touristique, en réglementant notamment l'accès et les visites.

La commune a réalisé une première tranche de travaux en 2002 en restaurant la passerelle extérieure de la grotte ainsi que la grille d'accès au site, en bénéficiant d'aides du Conseil Général.

La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux (remplacement de la passerelle intérieure) qui permettra l'accès à la rivière souterraine par les spéléologues en toute sécurité ainsi que des actions de pédagogie à l'environnement bénéficie à nouveau de financements du Département.

#### **4. Syndicat Mixte Saône Doubs**

Le Syndicat Mixte Saône Doubs, en charge du Contrat de Vallée Inondable de la Saône, a signé en 2004 avec les Préfets des régions Bourgogne et Rhône-Alpes, la convention d'application du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Saône.

Cette convention prévoit, entre autres actions, la réalisation d'une étude préalable à la restauration du casier d'inondation de Pont-de-Vaux à Feillens, qui se déroulera durant l'année 2006.

Cette étude aura pour objectif de définir les aménagements à réaliser afin d'améliorer la fonctionnalité à la fois hydraulique et écologique du champ d'expansion des crues de la Saône sur ce secteur du Département de l'Ain fortement touché par les inondations. Elle prend en compte les digues, les vannages, le réseau des fossés et les milieux naturels présents.

Cette démarche exemplaire, comme il a été déjà réalisé sur le casier de la Seille à Pont-de-Vaux, bénéficie de financements du Conseil Général.

#### **5. Fédération départementale des Chasseurs de l'Ain (Programme Interreg III)**

Ce dossier concerne la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain et est relatif au suivi des sangliers, dans le cadre d'un programme transfrontalier, Interreg III Franco-Suisse, avec les cantons de Genève et de Vaud.

Ce programme de marquage, d'étude et suivi de la population de sangliers, sur la période 2005-2008, est porté du côté français par les fédérations départementales de chasse de l'Ain et de la Haute-Savoie.

L'objectif de ce programme est de connaître les déplacements des sangliers ainsi que leurs comportements dans un secteur à enjeux (importantes voies de circulation, forte pression urbaine, une agriculture toujours présente ainsi que l'existence de zones refuges protégées comme le marais de l'Etournel).

Il est constitué de **différents volets** sur 3 ans :

- des études de terrain techniques et scientifiques (étude des déplacements en relation avec les dégâts agricoles, incidence des espaces protégés sur la répartition et la régulation, synthèse sur les corridors écologiques),
- des prestations de services et de travaux (plaquettes d'information, prévention des dégâts avec clôtures et agrainage),
- d'actions de promotion et de formation des acteurs professionnels.

#### **6. Contractualisation pluriannuelle avec le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels**

Le conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN), crée en 1994, a réalisé en 2004 un bilan de ses actions ainsi qu'une stratégie pour les 10 prochaines années : le livre blanc des Conservatoires d'espaces naturels. La définition d'une nouvelle stratégie du Conservatoire pour les 10 prochaines années nécessite une redéfinition que le Conservatoire se donne pour choisir l'implication qu'il aura dans la gestion d'un site naturel.

Le principe général à retenir est la tenue de 2 stratégies complémentaires :

- une forte sur les sites dont il assume déjà la responsabilité,
- sur les autres sites, favoriser une ré-appropriation de la démarche par les acteurs locaux.

**Sur le territoire du Département de l'Ain, le CREN a une présence forte et gère 32 sites qui comprennent des tourbières et pelouses sèches du Bugey, des zones humides de Bresse, des sites en Val de Saône, les marais de la Versoix et ainsi qu'un secteur dans le camp de la Valbonne.**

Dans le cadre de la nouvelle politique en faveur des espaces naturels du Département depuis l'instauration de la TDENS et afin de mettre en place une collaboration entre les deux organismes, il a été convenu d'une contractualisation plurinuelle sur les sites de l'Ain qu'il gère et une subvention forfaitaire annuelle.

Une antenne du CREN dans l'Ain a vu le jour l'année dernière sur la commune de Charnoz-sur-Ain.

Les **sites concernés** sont :

- 19 tourbières et pelouses sèches dans le Bugey,
- 2 zones humides de Bresse,
- 4 sites dans le Val de Saône,
- 4 sites dans le Pays de Gex,
- 3 sites en Plaine de l'Ain – Côtière.

**Le CREN collabore également étroitement avec le CG01 dans le cadre de l'inventaire départemental des zones humides en fournissant l'intégralité des données dont il dispose.**

## **7. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Albarine**

Dans le cadre du contrat de rivière actuellement en cours sur le bassin versant de l'Albarine, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine souhaite réaliser **un plan de gestion des marais et tourbières**, essentiellement sur Hauteville et Brénod.

Le Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels (CREN) a identifié 25 marais et tourbières sur le bassin versant : ces milieux humides jouent un rôle indispensable pour la régulation des écoulements d'eau, l'autoépuration des eaux superficielles et le maintien d'une bonne biodiversité.

La diminution de l'activité agricole sur le secteur entraînera, à terme, une fermeture de ces milieux et leur banalisation.

Le S.I.A. du bassin de l'Albarine propose de mettre en place un plan de gestion des marais et tourbières afin de restaurer et entretenir, par des agriculteurs, ces milieux remarquables indispensables au bon fonctionnement du bassin versant.

Cette opération se déroulerait en **3 phases** :

- détermination des potentialités d'exploitation de ces milieux par des agriculteurs locaux,
- mise en place d'un mode de gestion (basé sur une association de propriétaires fonciers) avec des agriculteurs qui respecteront les plans de gestion des marais et tourbières (ils seront élaborés par le CREN),
- pérennisation du mode de gestion par un soutien et un suivi de l'association foncière pour une durée de 5 ans.

Ce projet de plan de gestion a été réalisé en coordination entre le S.I.A. du bassin de l'Albarine, le CREN et la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA).

Cette action est en pleine cohérence avec l'inventaire départemental des zones humides, c'est en effet une des premières mise en œuvre.

## **8. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Albarine**

Dans le cadre du contrat de rivière actuellement en cours sur le bassin versant de l'Albarine, le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine met en œuvre un programme de gestion et d'entretien de la ripisylve.

L'élaboration du plan de gestion fait suite à un état des lieux et à une définition **des objectifs** poursuivis par le contrat de rivière :

- gestion des crues (enlèvement d'embâcles),
- maintien de la biodiversité,
- préservation de la faune piscicole,
- lutte contre les espèces invasives,
- développement de l'intérêt touristique et paysager de la vallée.

Pour cette première année, les travaux concernent particulièrement 4 secteurs :

- restauration des gorges de l'Albarine à Tenay,
- travaux de prévention sur la commune de Torcieu entre les ponts de Montferrand et de la Dérupte,
- restauration et prévention de la forêt alluviale de Bettant,
- rattrapage d'entretien à la confluence avec la rivière d'Ain, sur la commune de St Maurice de Rémens.

## **9. Projet de film relatif aux espaces naturels départementaux**

Les Directions de l'Environnement et de la Communication ont été contactées par M. Philippe Boucher, producteur de documentaires relatifs à la nature pour un projet de film sur le Département (dont il est originaire).

En fixant comme objectif « les espaces naturels du Département », ce projet est financé par le biais de la TDENS.

Au vu des références professionnelles de M. Boucher et de la qualité de ces précédents reportage, la notoriété du département ne peut en être que valorisée par la production d'un tel film.

Ce film de 26 minutes aura pour fil conducteur le déroulement des saisons associé aux différents pays (Bresse, Dombes, Bugey, Pays de Gex et Plaine de l'Ain - Côtière) et le rôle des hommes sur ces territoires.

## **10. SIVU Lange-Oignin**

Dans le cadre du contrat de rivière Lange-Oignin, signé au mois de décembre 2000, une programmation de gestion et restauration de la ripisylve et du bois mort sur les cours d'eau du bassin versant a été prévue.

Cette action du contrat de rivière est organisée annuellement, en fonction des besoins et de l'état des cours d'eau concernés.

La demande présentée par le SIVU Lange-oignin, maître d'ouvrage de l'opération, correspond au programme 2006 et concerne 7 cours d'eau du bassin versant : le Lange, le bief d'Alex, le Merloz, le Borrey, Le Flon, la Doye de Condamine et le ruisseau de Vau

Les objectifs de l'opération sont la restauration hydro-écologique, le maintien des berges, la limitation des embâcles et la lutte contre l'invasion de la Renouée du Japon.

## **11. Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran**

Dans le cadre du contrat de rivière du Suran, un plan de gestion de la ripisylve et du bois mort a été réalisé en 2000. Une Déclaration d'Intérêt Général a été prononcée pour l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce plan, avec 3 objectifs à atteindre :

- l'amélioration de la gestion des crues en limitant la formation d'embâcles,
- la restauration de l'équilibre du milieu naturel,
- la gestion des plantes envahissantes.

## **12. Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran**

Dans le cadre de la dernière année du contrat de rivière, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran souhaite réaliser une opération de terrassement et de restauration de ripisylve à Moinans (commune de Bohas-Meyriat-Rignat).

Ce secteur est une ancienne zone de remblais, envahie par la renouée du Japon. C'est la plus importante zone de prolifération de la renouée sur le bassin versant du Suran et constitue un foyer extrêmement propice à sa prolifération vers l'aval du cours d'eau.

Les travaux prévus doivent permettre l'extraction des matériaux puis la création d'une terrasse revégétalisée par des boutures en pied de berge, des arbustes en mi pente et des arbres de haut port en haut de berge.

## **13. Conservatoire Botanique National Alpin**

Les Conservatoires Botaniques Nationaux, agréés par l'Etat ont 3 missions principales :

- connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- identification et conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels (et semi-naturels),
- fourniture à l'Etat, aux Etablissements Publics et Collectivités Territoriales d'un concours technique et scientifique (missions d'expertise),
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

L'agrément du Conservatoire Botanique National Alpin (C.B.N.A.) couvre 5 départements de Rhône-Alpes, dont celui de l'Ain.

Le C.B.N.A. souhaiterait réaliser l'inventaire flore et habitats de l'Ain, département restant à prospecter, avec la méthodologie suivante :

- recherche et connaissance de la flore de l'Ain (mailles de 5 km/5 km et par commune),
- typologie des habitats,
- cartographie des habitats,
- réalisation d'une base de données Images.

La réalisation de cet inventaire, par un organisme scientifique reconnu, permettrait d'avoir un état des lieux précis de la situation du Département en matière d'habitats et de flore, au début de notre politique en matière d'espaces naturels sensibles.

Le projet déposé par le CBNA porte sur 3 ans (2006-2008), avec **la signature du convention entre les deux structures.**

Cette programmation est cohérente avec l'inventaire départemental des zones humides. Elle sera concertée, entre autres, avec les actions relatives à la Réserve Départementale de la Dombes qui devra être traitée en priorité.

## **14. Association de Gestion des Espaces Karstiques**

L'Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK) regroupe des intervenants scientifiques, sportifs (comité départemental de spéléologie) sensibles à la protection de l'environnement. Le Cg01 a déjà travaillé avec cette association et co-financé la mallette pédagogique sur le karst.

Elle a 4 objectifs principaux :

- la protection et la valorisation du milieu karstique,

- le développement des activités sportives liées au milieu karstique,
- l'éducation à l'environnement liée au patrimoine karstique,
- la gestion de ces espaces (en particulier les milieux souterrains).

La dossier de l'AGEK porte sur 3 ans et propose 5 types d'actions :

- actions de découverte du milieu karstique pour les collèges,
- actions de sensibilisation en direction des élus, des administrations et du grand public (découverte, conférences, ...)
- recensement des sites karstiques dégradés,
- création d'affiches,
- dépollutions et nettoyages des sites dégradés.

#### **15. Fédération de l'Ain pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Ain**

La Fédération de pêche de l'Ain a acheté en février 2005 la pisciculture de Chazey-Bons, au nord de Belley. Cet établissement dont elle assurait la gestion depuis 1986, appartenait précédemment au Conseil Supérieur de la Pêche, ce dernier ayant souhaité s'en séparer dans le cadre de la redéfinition de sa politique de gestion des milieux aquatiques.

La reprise et la modernisation de ce site correspondent à un projet patrimonial pour assurer la pérennité de la production unique en France d'ombre commun et de truite fario de souche Rhodanienne. Il s'agit avant tout de :

- ⇒ préserver les spécificités de cette pisciculture : production extensive, conservation de souches patrimoniales destinées aux repeuplements de "fond" (truites fario et ombres de souche rhodanienne),
- ⇒ assurer la continuité des programmes de repeuplement en cours, notamment sur le Haut-Rhône, les lacs de montagne et également en accompagnement des plans de gestion piscicoles en cours de développement,
- ⇒ préserver le savoir-faire acquis au sein de l'équipe de la pisciculture maîtrise des techniques de production sur des espèces peu développées et connaissance du milieu naturel permettant d'assurer un service de conseil de qualité.

A ce projet patrimonial, la Fédération de pêche de l'Ain compte également associer un projet pédagogique et touristique autour de cette pisciculture, axé sur la préservation des rivières, des souches patrimoniales et sur la découverte des milieux aquatiques. Ce volet complémentaire, destiné à faire partager et découvrir l'intérêt d'un tel outil, ne pourra être développé qu'à moyen terme dès lors que les conditions d'exploitation auront été modernisées. Toutes ces actions correspondent au cadre d'affectation de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS).

## Affectation TDENS 2006

### **16/ - Le syndicat Mixte Veyle Vivante**

Dans le cadre du contrat de rivière Veyle, signé à la fin du mois de janvier 2004 pour une durée de 7 ans, une programmation de gestion et restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du bassin versant a été prévue.

Cette action du contrat de rivière est organisée annuellement, en fonction des besoins et de l'état des cours d'eau concernés : c'est la 2<sup>ème</sup> année du plan de gestion.

Le dossier présenté par le Syndicat Mixte Veyle Vivante, maître d'ouvrage de l'opération, correspond au programme 2006 et concerne les cours d'eau de la Veyle, du Renom et du bief du Malivert, pour un linéaire total de 20 km.

Les objectifs de ces travaux sont l'enlèvement d'embâcles présentant des risques ainsi qu'une coupe sélective de la ripisylve afin de favoriser son dynamisme et son rajeunissement.

### **17/ - Le S.I.A.E. Sevron Solnan**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron-Solnan a pour vocation d'aménager et d'entretenir les 2 bassins des Sevron et Solnan.

Ces deux cours d'eau sont intégrés dans le bassin versant de la Seille, et donc bénéficient d'opérations réalisées dans le cadre du contrat de rivière (2002-2007).

Il est prévu, dans le volet C du contrat de rivière, un programme d'entretien et de gestion de la ripisylve, pour lequel le SIAE du Sevron-Solnan sollicite un financement.

Les travaux concernent le débroussaillage, l'élagage, le déboisement sélectif ainsi que la gestion des embâcles sur les cours d'eau.

### **18/ - La Commune d'HOSTIAS**

Lors de la commission permanente du 13 février dernier, un financement avait été attribué à la SEMA pour la réalisation de diagnostics pastoraux sur les communes d'Hostias, Argis et Tenay. Cette opération se situe dans le cadre du Programme Local de Gestion de l'Espace (P.L.G.E.) 2005-2009, porté par la Communauté de Communes de l'Albarine.

Le dossier présenté et financé concerne la remise en état d'espaces pastoraux sur la commune d'Hostias, en fonction de **3 objectifs** :

- **agricole** en assurant les besoins fourragers des éleveurs locaux,
- **paysager** en stoppant l'expansion des broussailles et de la forêt en direction du village,
- **environnemental** en favorisant la biodiversité faunistique et floristique avec la réouverture des milieux.

Les travaux réalisés concernent la réouverture des milieux, la réalisation de semis sur les secteurs sans végétation herbacée, des amendements afin d'améliorer la valeur agronomique de la terre, et enfin la réalisation de clôtures pour les troupeaux.